



FLASH INFO CFDT CSEE Fonctions Corporate des 23 et 24 octobre 2024

Activités sociales et culturelles

PAS Enfance et PAS Handicap : date limite des prestations, le 31 décembre 2024 pour soumettre vos demandes d'ouverture de dossier. Vous aurez la possibilité de déposer vos justificatifs - dans un deuxième temps - et ce jusqu'au 31 janvier 2025.

Rappel des dates limites pour demander les prestations 2024 :

- attribution des chèques cadeaux dématérialisés de fin d'année « C'KDO » : 7 novembre 2024
- aide à la rentrée scolaire (de la maternelle au lycée) : 8 novembre 2024
- inscription au spectacle de Noël Île-de-France : 15 novembre 2024
- 2ème session de commande de chèques vacances : 30 novembre 2024
- allocation scolarité (enseignement supérieur) : 31 décembre 2024
- inscription au spectacle de Noël en province (remboursement sur facture) : 31 décembre 2024
- PCV, aide BAFA, CKDO naissance (remboursement sur facture) : 31 décembre 2024
- inscription aux vacances enfants hiver 2025 : 08 janvier 2025 Pensez à valider dès maintenant votre QF 2025 ! Suivez ce lien <https://www.ce-orange.fr>

(plus d'infos dans documents)



Activités sociales et culturelles

FAS Enfance et PAS Handicap : date limite des présentations, le **31 décembre 2024** pour soumettre vos demandes d'ouverture de dossier. Vous aurez la possibilité de déposer vos justificatifs - dans un deuxième temps - et ce jusqu'au 31 janvier 2025.

Rappel des dates limites pour demander les prestations 2024 :

- attribution des chèques cadeaux dématérialisés de fin d'année « CNDO » : 7 novembre 2024
- aide à la rentrée scolaire (de la maternelle au lycée) : 8 novembre 2024
- inscription au spectacle de Noël Île-de-France : 15 novembre 2024
- 2^{ème} session de commande de chèques vacances : 30 novembre 2024
- allocation solidarité (enseignement supérieur) : 31 décembre 2024
- inscription au spectacle de Noël en province (remboursement sur facture) : 31 décembre 2024
- PCV, aide BAFA, CNDO naissance (remboursement sur facture) : 31 décembre 2024
- inscription aux vacances enfants hiver 2025 : 08 janvier 2025

Pensez à valider dès maintenant votre **GF 2025** ! Suivez ce lien [lien vers ce lien](#)

Information sur le projet d'évolution de l'organisation de la DSRG suite au accord d'avis du CSEC

La phase 2 de la réorganisation de la Direction des Ressources Humaines du Groupe a été présentée en information au CSEE, après avoir été soumise en information consultation au CSEC en septembre dernier. Selon la direction, cette réorganisation vise à harmoniser et à rendre les pratiques conformes sur l'ensemble du territoire, tout en garantissant des conditions de travail équitables. À compter du 1^{er} janvier 2025, près de 200 salariés rejoindront le CSEE Fonctions Corporate, sans changement de lieu de travail ni de fonction. 55 médecins du travail, 83 infirmières et infirmiers de santé au travail, 11 assistants, 67 assistantes sociales, ainsi que des managers et coordinateurs de métier ou de proximité. La Direction de la Coordination et Mutualisation RH France regroupera alors :

- les équipes des Services de Prévention et de Santé au Travail (SPST), qui comprennent les médecins, infirmières et assistants, issus de 13 périmètres différents, dans un SPST unique sous la double direction du médecin coordinateur (médecin) et du directeur du SPST (manager),
- les équipes des Services Sociaux du Travail (SST), avec les assistantes sociales, intégrées au département de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail France.

Une analyse des impacts humains au travail a été effectuée par un cabinet extérieur, accompagnée d'un plan d'action. Une évaluation post-déploiement et un retour d'expérience auront lieu au premier semestre 2025. Les élus **CFTD**, du CSEC et du CSEE expriment à nouveaux leurs inquiétudes concernant cette réorganisation. Ils alertent sur plusieurs risques :

- perte d'efficacité des instances de santé dans leurs décisions,
- manque d'efficacité dans le suivi des salariés, compte tenu de la complexité des périmètres d'intervention,
- réduction du nombre de médecins du travail, augmentant le nombre de salariés à suivre,
- disparités de l'organisation transverse des SPST et SST.

Bilan HSVT Groupe en France 2023

Le bilan sur le Harcèlement, le Sexisme et la Violence au Travail (HSVVT) du Groupe en France pour 2023 montre une augmentation continue des signalements depuis l'ouverture de la boîte mail dédiée en 2019 (106 en 2019, 180 en 2022, 167 en 2023) malgré la réduction des effectifs. La direction explique cette hausse par une « parole libérée », sans vraiment examiner l'impact des réorganisations successives et la dégradation des conditions de travail. Selon le Code du Travail, seulement 22% des cas signalés relèvent réellement du HSVVT, soit 34 cas sur 167. En conséquence, 17 salariés de niveau 2 (biennement, mise à pied, déplacement d'office...) ont été pris en compte, ainsi que 7 de niveau 1 (jaunissement ou blâme).

Le **CFTD** regrette cependant l'analyse incomplète des chiffres et demande à la direction d'approfondir le suivi des mémoires et l'évolution des situations de HSVT.

Documents

[FLASH INFO CFTD CSEE Fonctions Corporate des 23 et 24 octobre 2024](#)